


CARBURA

**Rapport annuel
2012**

**Table des
matières**

Editorial	1
Stockage des réserves	2
Valorisation des réserves obligatoires	10
Financement des réserves obligatoires	12
Indemnités	13
Capacités de réservoirs	17
Contrôles des réserves obligatoires	18
Technique	19
Assurances	21
Démantèlement des entrepôts fédéraux	23
Activités diverses	24
Effectif des membres et structure des importations	26
Liste des membres	27
Organes de l'association	28
Etats financiers	30
Rapports de l'organe de contrôle	35
Statistique des tonnages	37

Editorial

Environnement instable

Des événements politiques et climatiques nous rappellent encore et toujours à quel point notre environnement reste sensible aux crises. L'interdépendance économique accrue augmente la vulnérabilité. La prévention des risques reste indispensable et soumise à une adaptation continue aux situations de risques modifiées.

Révision de la Loi sur l'approvisionnement économique du pays

La révision prévue de la Loi sur l'approvisionnement économique du pays a pour but d'adapter l'approvisionnement économique du pays aux circonstances actuelles: celles-ci exigent plus de flexibilité en matière de contenu et de mise en œuvre temporelle. Il est essentiel que la primauté de l'économie et le principe de la subsidiarité restent conservés et soient appliqués dans la pratique. L'étroite collaboration a fait ses preuves et a garanti des solutions appropriées et efficaces.

Consommation de produits pétroliers modifiée

Les progrès techniques et le changement des habitudes de consommation influencent la demande de produits pétroliers: des installations de chauffage plus efficaces et une substance bâtie mieux isolée engendrent une baisse des quantités d'huile de chauffage nécessaires à assurer la chaleur ambiante. En plus, on utilise des énergies renouvelables comme produits de substitution. L'essence est en partie remplacée par l'huile Diesel. L'efficacité énergétique des voitures s'améliore également. Par consé-

quent, la consommation totale de carburants diminue. Cette réduction est toutefois atténuée par l'augmentation du trafic. La consommation de pétrole aviation s'accroît d'année en année, puisque la hausse de la demande excède considérablement la progression de l'efficacité énergétique. Ces développements ont des répercussions sur le volume du stockage obligatoire de produits pétroliers: la stratégie du stockage obligatoire et les outils existants permettent une adaptation flexible à la situation modifiée entre les différents produits.

Financement des fonds de garantie

Ces changements de tendance influencent les comptes relatifs aux produits en créant, d'une part, des excédents et, d'autre part, des découverts qui exigent une adaptation flexible des contributions et, le cas échéant, des remboursements aux consommateurs. La transition énergétique imaginée renforcera encore cette tendance actuellement prévisible, si bien qu'à long terme, des solutions durables seront nécessaires.

CARBURA essaie de trouver des solutions appropriées avec les autorités fédérales compétentes.

Dr. R. Jeker
Président

H. Gerber
Directeur

Stockage des réserves

Bases légales

En 2011, les statuts et le règlement de CARBURA ont été remaniés. Au premier semestre 2012, le comité a adopté les dispositions d'exécution sur le stockage obligatoire en commun, le stockage obligatoire par délégation, le stockage de remplacement pour le gaz naturel ainsi que celles sur les indemnités d'investissement et l'indemnité pour la transformation des capacités. Ces bases sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2012.

Programme de stockage obligatoire XVI

Le programme de stockage obligatoire XVI avait initialement été mis sur pied pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2012. En raison des incertitudes en rapport avec Petroplus Marketing AG (PMAG), le comité a décidé en avril 2012 de prolonger le programme de stockage obligatoire XVI en cours jusqu'au 30 juin 2013 aux mêmes conditions.

Dans le cadre du programme de stockage obligatoire XVI, un solde de 246'000 m³ de réserves obligatoires d'essences et de 284'000 m³ d'huiles de chauffage a été liquidé et quelque 80'000 m³ de réserves obligatoires de pétrole aviation et 309'000 m³ d'huile Diesel ont été constitués jusqu'à fin 2012.

Concernant les produits essence et pétrole aviation, le programme de stockage obligatoire XVI se trouve sur la bonne voie. Pour l'huile Diesel et les huiles de chauffage, il faudra encore entreprendre des efforts accrus pour réduire le manquant respectivement l'excédent correspondant.

La branche a fait des efforts d'adaptation considérables dans le cadre du programme de stockage obligatoire XVI. Avec un écoulement toujours en baisse pour l'essence et l'huile de chauffage ainsi qu'un écoulement en hausse pour le pétrole aviation et l'huile Diesel, les satisfactions des besoins entre le 30 juin 2008 et le 31 décembre 2012 sont restées inchangées pour l'essence avec 4.7 mois et pour le pétrole aviation avec 2.9 mois, tandis que celle pour l'huile Diesel a passé de 3.5 à 3.9 mois. Malgré un grand volume de liquidations, la satisfaction des besoins de l'huile de chauffage a augmenté de 5.2 à 6 mois.

A fin 2012, le démantèlement des trois dépôts (env. 260'000 m³) qui avaient été choisis par le comité, a été achevé. Le démantèlement a eu lieu avec indemnisation.

Petroplus

Le 24 janvier 2012, Petroplus Marketing AG a demandé le sursis concordataire. Le comité a étudié différentes variantes concernant le traitement des réserves obligatoires de cette société. La Confédération a fait valoir son droit de disjonction des réserves obligatoires. Début juillet 2012, les réserves obligatoires ont été reportées sur un nouveau propriétaire de réserves obligatoires. CARBURA a des créances respectivement obligations ouvertes pour un total de 1.7 mio de francs. Le dividende du sursis concordataire estimé par le liquidateur en septembre 2012 pour des créances de 3^e classe (état créances/actifs au 27.01.2012) se situe entre 9.6 % et 17.2 %, selon que toutes les créances annoncées ou seulement les créances non contestées seront prises en considération. A fin 2012, CARBURA a par conséquent effectué une correction de la valeur de 0.76 mio de francs et a comptabilisé un engagement envers la Direction générale des douanes de 0.75 mio de francs.

Stockage de remplacement pour l'industrie gazière

Afin de remplir son obligation de stockage, l'industrie gazière donne mandat aux membres de CARBURA de tenir 4.5 mois de stocks de rem-

placement pour la consommation interruptible de gaz. A fin 2012, les membres de CARBURA tenaient à cet effet quelque 386'000 m³ de stocks de remplacement pour le gaz sous forme d'huile de chauffage extra-légère. La réduction des stocks de remplacement d'environ 23 %, soit 116'000 m³, par rapport à l'année précédente est la conséquence, d'une part, d'un hiver plus doux et, d'autre part, d'une cessation de la production d'entreprises industrielles avec une consommation interruptible du gaz à l'huile de chauffage.

Situation en matière de stockage obligatoire à fin 2012

Au cours de l'exercice 2012, un solde de 23'000 m³ de réserves obligatoires d'essences et de 44'000 m³ d'huiles de chauffage a été liquidé (sur la base des réserves obligatoires nominales). En revanche, 15'000 m³ de réserves obligatoires de pétrole aviation et 49'000 m³ d'huile Diesel ont été constitués.

S'agissant des essences, l'écoulement a toujours continué à la baisse (-3.4 %). La diminution de l'écoulement et les liquidations de réserves obligatoires étant équilibrées, la satisfaction des besoins pour les essences n'a pas changé par rapport à l'année précédente. Elle se situait toujours à 4.7 mois à fin 2012. Dans le cadre du programme de stockage obligatoire XVI, le volume des réserves obligatoires d'essences devant être liquidées avait été estimé à environ 200'000 m³. Entre-temps, la quantité liquidée s'élève au total à quelque 246'000 m³. Ces dernières années, l'écoulement de l'essence a plus fortement diminué que prévu.

L'écoulement de pétrole aviation a augmenté de 2.2 % par rapport à l'année précédente. La satisfaction des besoins est restée inchangée par rapport à l'année précédente, soit à 2.9 mois, puisque les constitutions de l'an 2012 se trouvaient face à une augmentation identique de l'écoulement des trois ans. Pour atteindre la satisfaction des besoins de 3 mois pour le pétrole aviation, il manquait encore environ 22'000 m³.

L'écoulement de l'huile Diesel n'a cessé d'augmenter. Par rapport à l'année précédente, une augmentation de 6 % a été enregistrée. Malgré la constitution d'environ 49'000 m³, la satisfaction des besoins a été ramenée de 4 à 3.9 mois. La plus grande partie des constitutions d'huile Diesel provenaient de transformations de capacités de réservoirs, c'est-à-dire que les propriétaires de réserves obligatoires liquidaient des réserves obligatoires d'essences et d'huile de chauffage, transformaient les capacités de réservoirs correspondantes en huile Diesel et constituaient ensuite des réserves obligatoires d'huile Diesel. Le manque s'élevait encore à environ 138'000 m³.

L'écoulement de l'huile de chauffage a augmenté de 7 % par rapport à l'année précédente. Il était toutefois inférieur de 140'000 m³ à l'an 2010. Les propriétaires de réserves obligatoires ont liquidé environ 44'000 m³ d'huile de chauffage en 2012. La satisfaction des besoins a augmenté pour passer de 5.2 à 6 mois. L'excédent s'élevait à environ 510'000 m³. C'est la conséquence de la diminution de l'écoulement d'huile de chauffage (moyenne des trois dernières années) et de la réduction d'environ 116'000 m³ des stocks de remplacement pour le gaz et au report correspondant dans les réserves obligatoires d'huile de chauffage ordinaires.

Satisfaction des besoins (réserves obligatoires nominales contractuelles)

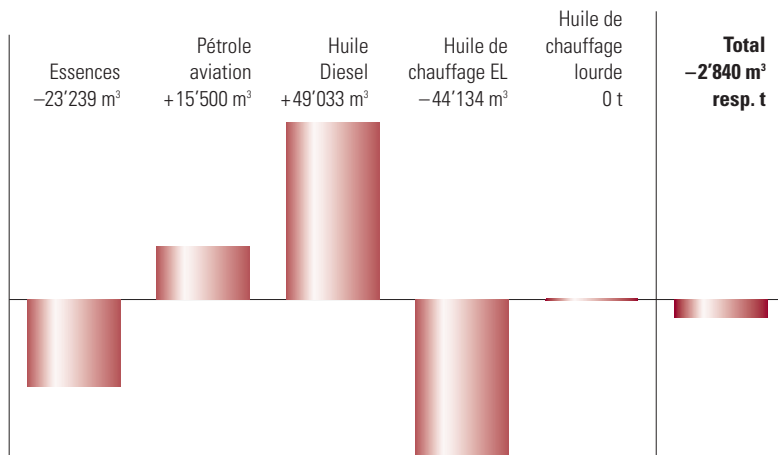
	2012	2011
Essences pour moteurs	4.7 mois	4.7 mois
Pétrole aviation	2.9 mois	2.9 mois
Huile Diesel	3.9 mois	4.0 mois
Huiles de chauffage	6.0 mois	5.2 mois

Situation du stockage obligatoire: satisfactions globales des besoins (en mois)



Mutations de réserves obligatoires

Le graphique suivant renseigne, par produit (stocks effectifs), sur les mutations effectuées par les propriétaires de réserves obligatoires en 2012:



Ces chiffres contiennent notamment les positions suivantes au cours de l'exercice:

Augmentations (34 augmentations et 59 reports de réserves obligatoires approuvés)

Sans plomb 95	386 m ³	nouvelles constitutions
	159'620 m ³	reports entre importateurs
Sans plomb 98	4'548 m ³	reports entre importateurs
Pétrole aviation	15'500 m ³	nouvelles constitutions
	11'189 m ³	reports entre importateurs
Huile Diesel	17'017 m ³	nouvelles constitutions
	22'516 m ³	convertissements de l'essence
	9'500 m ³	convertissements de l'huile de chauffage EL
	108'101 m ³	reports entre importateurs
Huile de chauffage EL	859 m ³	nouvelles constitutions
	221'950 m ³	reports entre importateurs
Huile de chauffage lourde	33'565 to	reports entre importateurs
Total	604'751 m³/to	

Réductions (117 réductions et 59 reports de réserves obligatoires approuvés)

Sans plomb 95	3'200 m ³	liquidations
	20'425 m ³	en vue de convertissements en huile Diesel
	159'620 m ³	reports entre importateurs
Sans plomb 98	4'548 m ³	reports entre importateurs
Pétrole aviation	11'189 m ³	reports entre importateurs
Huile Diesel	108'101 m ³	reports entre importateurs
Huile de chauffage EL	25'293 m ³	liquidations
	19'700 m ³	en vue de convertissements en huile Diesel
	221'950 m ³	reports entre importateurs
Huile de chauffage lourde	33'565 to	reports entre importateurs
Total	607'591 m³/to	

Transferts

Au cours de l'exercice sous revue, 8'590 transferts de réserves obligatoires ont été approuvés, ce qui signifie une augmentation de presque 7 %.

Réserves obligatoires auprès de CARBURA Tanklager AG

Au 31 décembre 2012, CARBURA Tanklager AG entreposait 258'818 m³ de produits soumis au stockage obligatoire.

Un peu plus de la moitié des réserves obligatoires d'huile de chauffage de CARBURA Tanklager AG était destinée au stockage de remplacement pour l'industrie gazière. Au cours de l'exercice sous revue, aucune mutation des réserves obligatoires n'a eu lieu. Suite à la réduction de la consommation de gaz en 2011, les stocks en faveur de l'industrie gazière ont cependant dû être considérablement réduits à fin novembre 2012.

Fin 2012, CARBURA Tanklager AG disposait des propres capacités de réservoirs suivantes:

Essences	165'783 m ³
Pétrole aviation	66'500 m ³
Huile Diesel	164'600 m ³
Huile de chauffage EL	209'332 m ³
Total	606'215 m³

Une partie de ces capacités est louée à des importateurs.

Réserves obligatoires auprès de la Société de stockage obligatoire

En 2012, les modifications suivantes ont été enregistrées auprès de la Société de stockage obligatoire:

Produit	Modification	Stocks au 31.12.2012
Sans plomb 95	-500 m ³	234'885 m ³
Pétrole aviation	0	122'075 m ³
Huile Diesel	0	85'555 m ³
Huiles de chauffage*	-15'000 m ³	133'811 m ³

* Huile de chauffage lourde convertie avec 0.930 t/m³

Contributions au fonds de garantie

Durant l'exercice sous revue, les contributions suivantes ont été perçues (en CHF/m³):

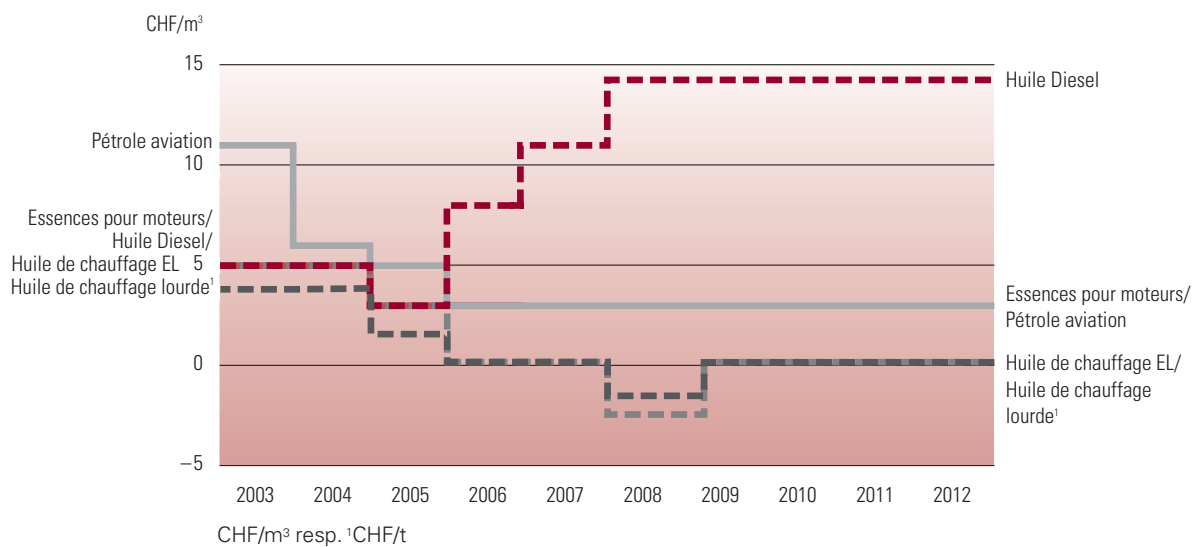
1.1.-31.12.2012	Contribution de stockage obligatoire	Taxe administrative	Total
Essences pour moteurs	3.00	0.30	3.30
Pétrole aviation*	3.00	—	3.00
Huile Diesel	14.00	0.30	14.30
Huile de chauffage EL	—	0.30	0.30
Huile de chauffage lourde par t	—	0.37	0.37

* y compris taxe administrative

Evolution des contributions de stockage obligatoire

Le graphique suivant illustre l'évolution des contributions de stockage obligatoire au cours des dix dernières années. Pour le pétrole aviation, on démontre les contributions au fonds de garantie.

Contributions de stockage obligatoire



Valeurs d'entrée et de sortie des réserves obligatoires

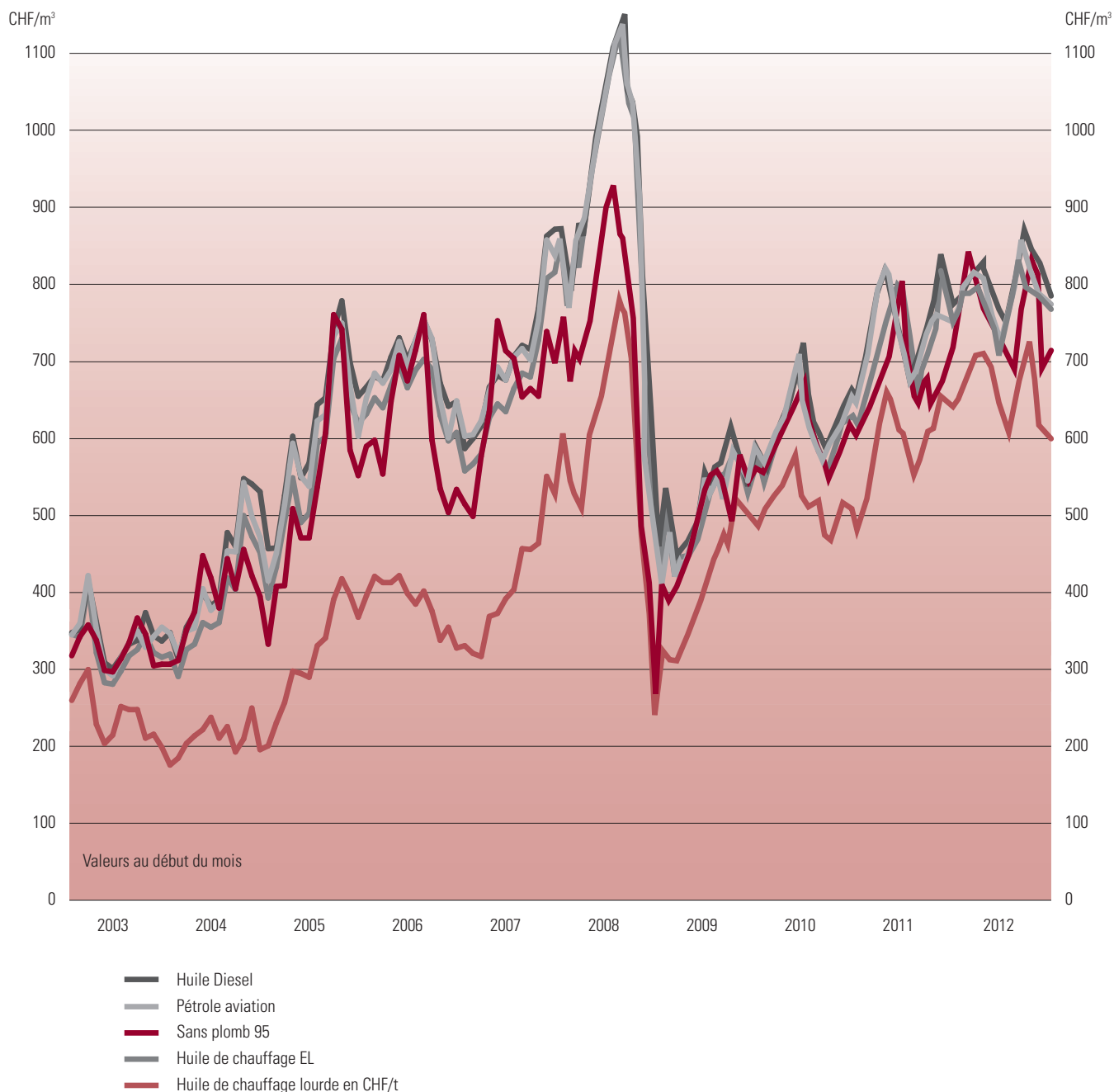
Depuis début 2010, CARBURA calcule quotidiennement les valeurs d'entrée et de sortie des réserves obligatoires et les communique à ses membres, indépendamment de la différence de prix par rapport à la dernière adaptation.

Ainsi, le nombre des modifications des valeurs d'entrée et de sortie des réserves obligatoires

est resté presque inchangé. Au total, 251 modifications se sont révélées nécessaires (année précédente 253).

Le graphique suivant donne un aperçu du cours des valeurs d'entrée et de sortie des réserves obligatoires de 2003 à 2012.

Valeurs d'entrée et de sortie des réserves obligatoires, depuis 2003 (Base Nord)



Valorisation des réserves obligatoires

Valorisation des réserves obligatoires

Le tableau suivant illustre la valorisation moyenne de la marchandise au début et à la fin de l'exercice sous revue. A titre de comparaison, les valeurs d'entrée et de sortie des réserves obligatoires minimales et maximales des réserves obligatoires de l'an 2012 y sont en outre mentionnées. Au 31 décembre 2012, la réserve de valorisation entre la valeur de base et la valeur du marché (valeurs d'entrée et de sortie des réserves obligatoires) s'est élevée à environ 3.5 mrd de francs.

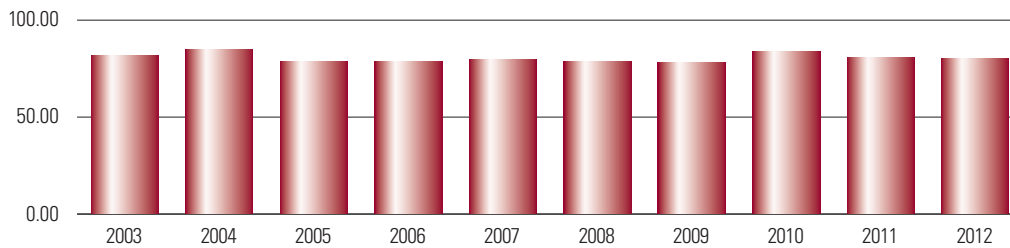
Produit	Moyenne des valeurs de la marchandise			PEAW 2012 (Nord)	
	Début 2012 CHF/m ³	Modification CHF/m ³	Fin 2012 CHF/m ³	Minimum CHF/m ³	Maximum CHF/m ³
Sans plomb 95	75.92	-0.71	75.21	673.00	862.00
Pétrole aviation	96.77	3.30	100.07	688.00	860.00
Huile Diesel	110.18	9.89	120.07	703.00	867.00
Huile de chauffage EL	75.56	-0.15	75.41	679.00	834.00
Huile de chauffage lourde en t	44.47	-	44.47	573.00	744.00

Liste des frais de transport de CARBURA

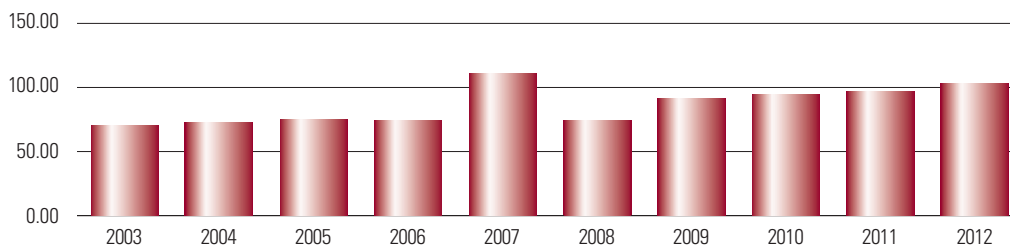
La liste des frais de transport de CARBURA n'a subi aucune modification au cours de l'exercice sous revue.

Valorisation des réserves obligatoires par produit

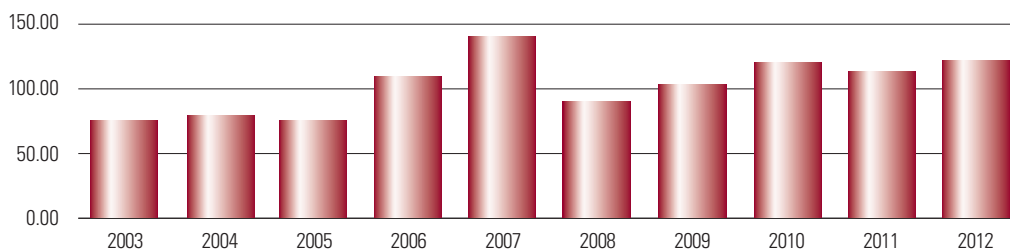
CHF/m³ **Sans plomb 95**



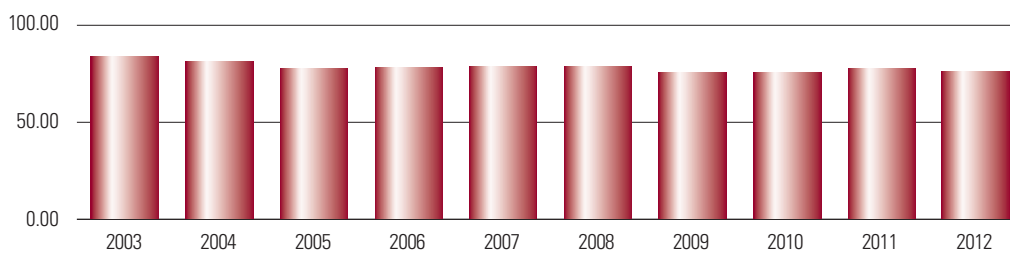
CHF/m³ **Pétrole aviation**



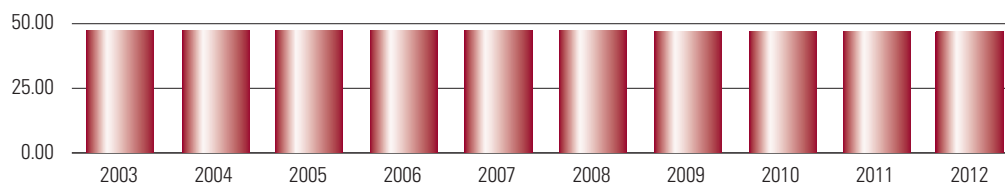
CHF/m³ **Huile Diesel**



CHF/m³ **Huile de chauffage EL**



CHF/t **Huile de chauffage lourde**



Financement des réserves obligatoires

Fin 2012, le financement des réserves obligatoires se présentait comme suit:

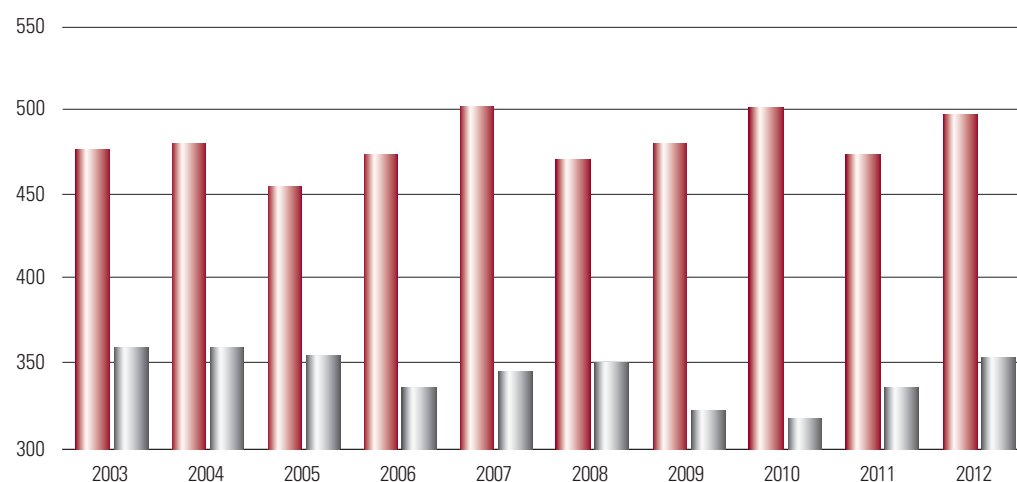
Situation au 31 décembre 2012 (en mio CHF)

Plafond de financement	492
Financement effectif	355
Taux d'utilisation	72.2 %
Modification par rapport à l'année précédente en %	1.0 %

Financement des réserves obligatoires

■ Plafond de financement ■ Financement effectif

mio CHF

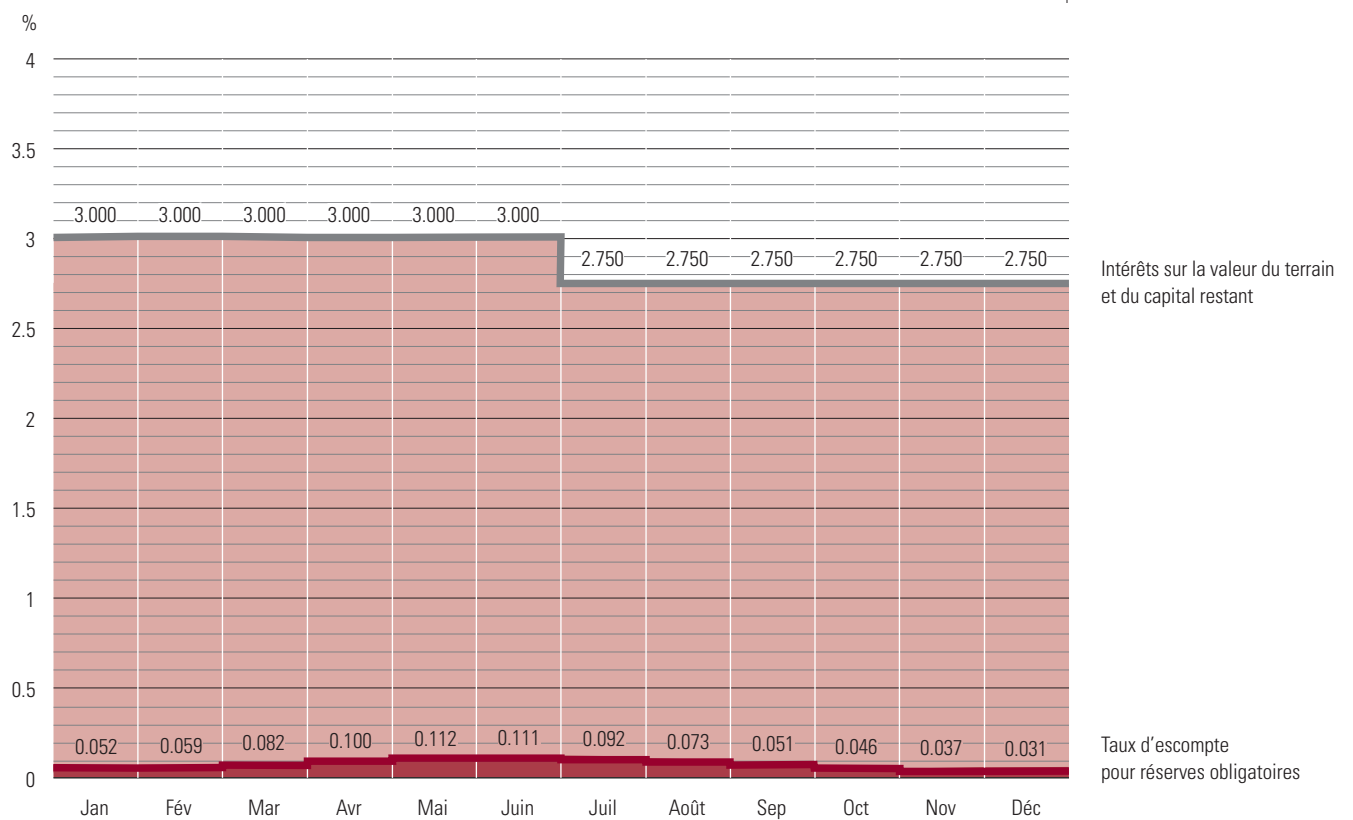


Indemnités

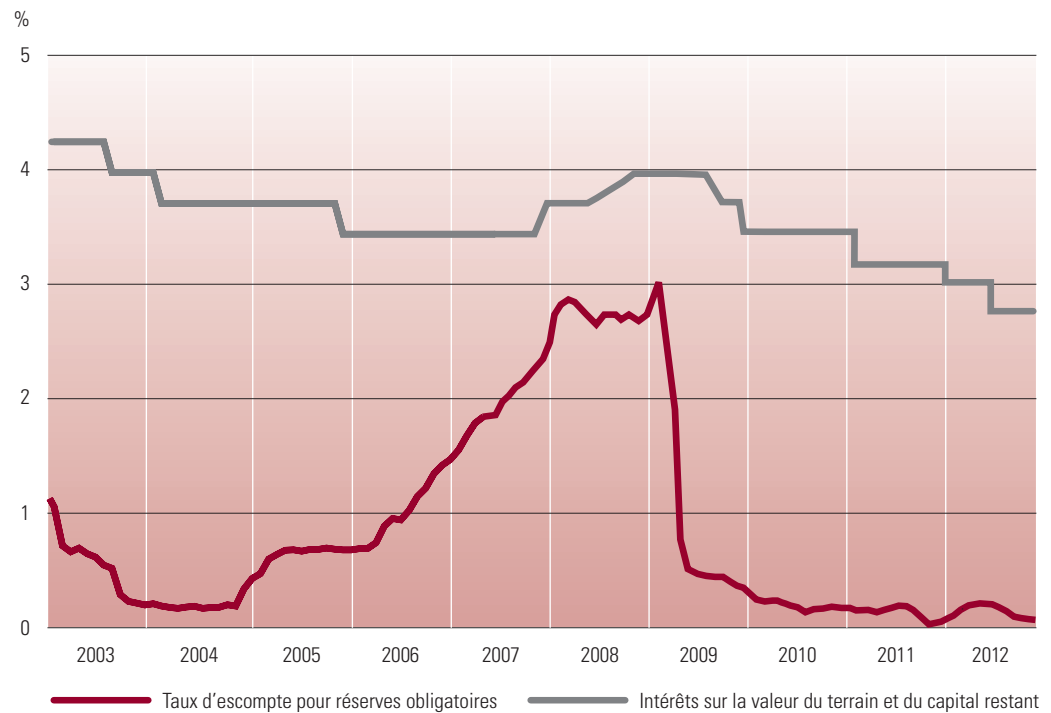
Indemnités pour frais d'exploitation et de capital 2012

Le graphique suivant illustre les taux d'intérêt appliqués pour les indemnités pour frais d'exploitation et de capital au cours de l'exercice sous revue.

Taux d'intérêt 2012



Taux d'escompte pour réserves obligatoires, intérêts sur la valeur du terrain et du capital restant



Indemnités pour frais d'exploitation et de capital 2012

Le tableau suivant renseigne sur les taux d'indemnisation par produit appliqués au cours de l'exercice sous revue.

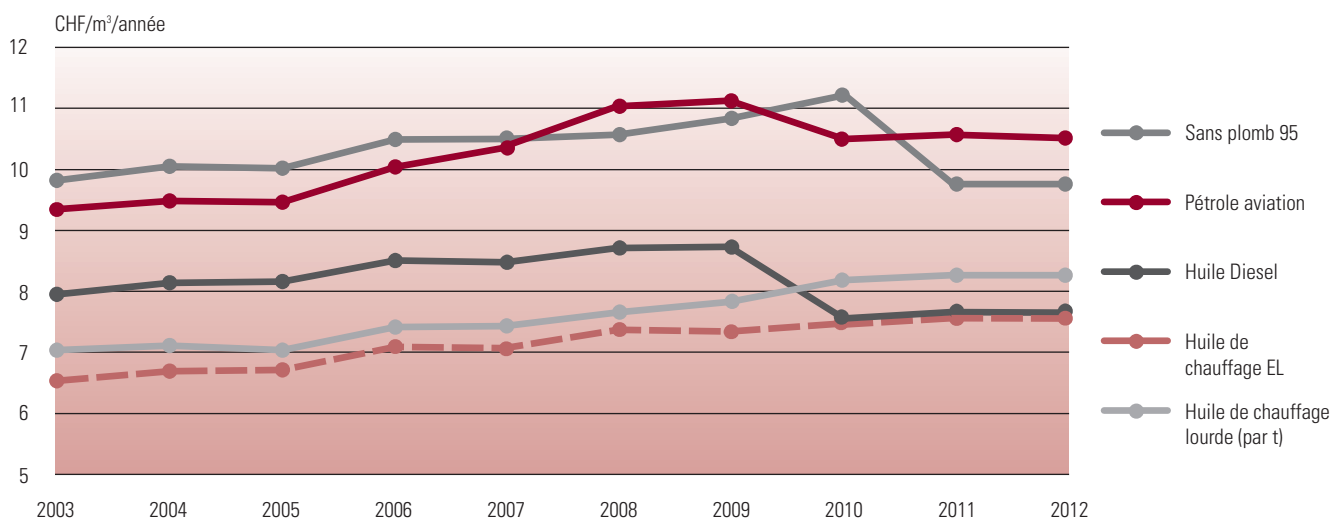
Les intérêts sur la valeur du terrain et du capital restant lors d'amortissements d'indemnités ont été réduits en janvier 2012 à 3.00 % et à partir de juin 2012 à 2.75 %.

2012	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc
Sans plomb 95/EA	9.87	9.92	9.99	10.07	10.08	9.97	9.86	9.93	10.03	10.02	9.94	9.86
Sans plomb 95/Ro-h	10.31	10.36	10.43	10.51	10.52	10.41	10.30	10.37	10.47	10.46	10.38	10.30
Pétrole aviation/EA	10.54	10.57	10.59	10.62	10.61	10.57	10.38	10.45	10.55	10.53	10.52	10.48
Pétrole aviation/Ro-h	10.98	11.01	11.03	11.06	11.05	11.01	10.82	10.89	10.99	10.97	10.96	10.92
Huile Diesel/EA	7.68	7.70	7.72	7.74	7.72	7.68	7.58	7.65	7.71	7.70	7.70	7.67
Huile Diesel/Ro-h	8.14	8.16	8.18	8.20	8.18	8.14	8.04	8.11	8.17	8.16	8.16	8.13
Huile de chauf. EL/EA	7.64	7.66	7.68	7.70	7.68	7.64	7.54	7.60	7.66	7.66	7.66	7.62
Huile de chauf. EL/Ro-h	7.70	7.72	7.74	7.76	7.74	7.70	7.60	7.66	7.72	7.72	7.72	7.68
Huile de chauf. lourde ¹ /EA	8.22	8.24	8.28	8.31	8.30	8.25	8.13	8.19	8.25	8.23	8.17	8.15
Huile de chauf. lourde ¹ /Ro-h	8.29	8.31	8.35	8.38	8.37	8.32	8.20	8.26	8.32	8.30	8.24	8.22

CHF/m³/année resp.¹ CHF/t/année

Indemnités pour frais d'exploitation et de capital

(Valeurs moyennes annuelles sans les intérêts sur la marchandise et les frais de transport)



Les montants suivants ont été versés à titre d'indemnités pour frais d'exploitation et de capital:

	2003–2011	2012	Total	Ø par année
en mio CHF				
Propriétaires de réserves obligatoires	484.9	47.7	532.6	53.3

Restitutions d'anciennes indemnités

Les liquidations de réserves obligatoires à titre facultatif dans le cadre du programme de stockage obligatoire XVI ont une obligation de restitution. Au cours de l'exercice sous revue, des importateurs ont restitué des indemnités d'adaptation de l'ordre de 3'200 francs aux fonds de garantie.

Indemnités d'investissement

Au 1.1.2012, 28 demandes des années précédentes étaient en suspens. Au cours de l'exercice sous revue, 131 demandes d'indemnisation ont été présentées. 139 demandes totalisant un montant d'indemnisation de 10.8 mio de francs sont été approuvées. Onze demandes ont dû être refusées si bien qu'à la fin de l'année, neuf demandes étaient encore en suspens.

Demandes	2003–2011	2012	Total	Ø par année
Nombre de demandes approuvées	1'029	139	1'168	116.8
En mio CHF	164.0	10.8	174.8	17.5

Au cours de l'exercice sous revue, des frais indemnisables de 12.3 mio de francs ont été décomptés, la quote-part de CARBURA étant de 8.5 mio de francs. Cette quote-part correspond à la situation en matière de capacités de réservoirs à fin 2012. Ces circonstances et par là aussi les indemnités changent pendant la durée d'amortissement.

Décomptes	2003–2011	2012	Total	Ø par année
en mio CHF				
Indemnisables	163.3	12.3	175.6	17.6

Contributions de CARBURA par catégorie d'investissement	2003–2011	2012	Total	Ø par année
	en mio CHF			
Total (amortissement pendant 10 ans)	98.2	8.5	106.7	10.7
Renouvellement/vieillessement	13.1	2.6	15.7	1.6
2 ^e Investissements OPair	12.7	0.3	13.0	1.3
Prévention d'incendie	30.1	1.2	31.3	3.1
Protection des eaux	34.8	3.6	38.4	3.8
Accidents majeurs	0.5	0.0	0.5	0.1
D'autres exigences pour l'environnement sur injonction des autorités	0.5	0.1	0.6	0.1
Equipements électriques et de commande	5.3	0.7	6.0	0.6
Autres	1.2	0.0	1.2	0.1

Au cours de l'exercice sous revue, 13.7 mio de francs d'indemnités d'investissement ont été versés par des acomptes mensuels. Ce montant comprend également le paiement d'intérêts pour des indemnités non encore amorties ainsi que des versements uniques.

Capacités de réservoirs

Les modifications des capacités de réservoirs résultent d'augmentations ou de réductions des droits d'utilisation des membres de CARBURA. A fin 2012, toutes les capacités démantelées dans le cadre du programme de

stockage obligatoire XVI avec indemnisation, n'étaient plus incluses dans les droits d'utilisation. Ainsi, les membres disposaient des capacités de réservoirs suivantes à fin 2012 (réparties sur les différents cantons).

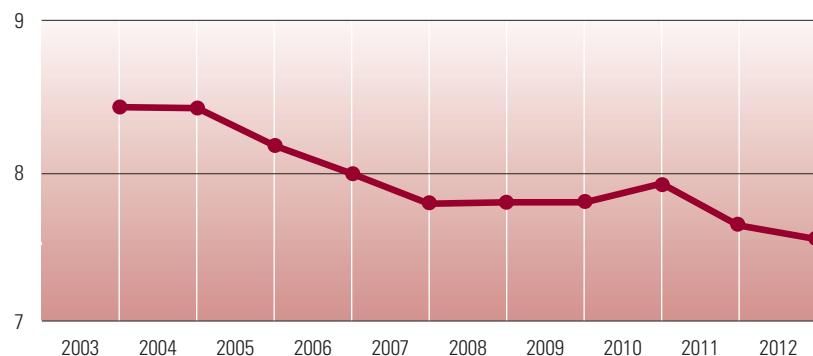
Etat au 31 décembre

Cantons	2012 m ³	2011 m ³
Zurich	732'181	771'510
Berne	297'031	297'031
Lucerne	642'710	680'069
Schwyz	38'122	38'122
Obwald	6'103	6'103
Fribourg	235'373	235'223
Bâle-Ville	44'000	42'500
Bâle-Campagne	887'079	882'161
Schaffhouse	21'436	21'436
St-Gall	901'468	901'468
Grisons	83'500	83'500
Argovie	721'284	721'284
Thurgovie	762'424	762'424
Tessin	480'236	480'236
Vaud	353'766	347'365
Valais	753'298	753'298
Neuchâtel	291'769	291'769
Genève	426'453	424'808
Volume de stockage	7'678'233	7'740'307

Capacités de réservoirs

(Total de tous les cantons au 31 décembre de chaque année)

Mio m³



Contrôles des réserves obligatoires

Au cours de l'exercice sous revue, les réviseurs ont procédé aux contrôles suivants:

	2012	2011
Inventaires des stocks	210	204
Contrôles de la comptabilité et des assurances	324	308
Contrôles de qualité	44	49
Mandats particuliers	9	11
Total	587	572

Au cours de l'exercice sous revue, les réserves obligatoires des membres, de CARBURA Tanklager AG et de la Société de stockage obligatoire ont été contrôlées conformément aux instructions de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays. Les contrôles comprennent aussi bien l'inventaire physique que la vérification des comptabilités des stocks soldées quotidiennement, des polices d'assurances et des systèmes d'assurance qualité. Par ailleurs, les stocks de la société Petroplus Marketing AG en sursis concordataire ont fait l'objet d'un plus grand nombre de contrôles pendant le premier semestre.

Les travaux de contrôle ainsi que des autodénonciations ont révélé 16 infractions (année précédente: 13) qui ont été traitées par le bureau administratif. Parmi ces 16 cas, un cas a été sanctionné par l'OFAE comme infraction au contrat, il en a été de même pour trois cas en suspens de l'année dernière. Dans onze cas, il a fallu corriger de petites erreurs qui n'ont toutefois pas entraîné des conséquences. Dans

trois cas, les clarifications approfondies menées par le bureau administratif ont démontré que le contrat de stockage obligatoire n'avait pas été enfreint. A la fin de l'année, un cas était encore en suspens.

Les infractions sont surtout dues à des problèmes de communication entre les propriétaires de réserves obligatoires et les entrepôts. D'autres cas concernaient des codifications erronées lors de transferts de réserves obligatoires ou des erreurs dans la comptabilité.

Environnement

L'Union pétrolière et CARBURA ont signé avec plusieurs cantons un accord de coopération pour l'exécution de la législation en matière de protection de l'environnement (air et accidents majeurs) et de la législation en matière de protection des eaux. Selon cet accord, l'exécution est effectuée par la branche sous sa propre responsabilité, les cantons participants, pour leur part, instaurent un système de contrôle. Les travaux de contrôle dans les installations de réservoirs affiliées à l'accord de coopération sont exécutés sous la direction de l'institution spécialisée établie auprès d'Eco Swiss. L'objectif est d'arriver à une exécution identique dans toute la Suisse. Un grand avantage consiste en outre à ce que les éléments air et eau ainsi que les accidents majeurs soient jugés intégralement dans le cadre de l'accord de coopération. Actuellement, quelque 60 % des capacités de réservoirs disponibles des membres de CARBURA sont intégrés dans l'accord de coopération. Avec l'Office d'hygiène de l'air des deux Bâle, un nouveau partenaire pour l'accord de coopération a pu être trouvé au cours de l'exercice sous revue.

Dans le cadre de cet accord de coopération, les appréciations des deux scénarios «nuage de gaz» et «fuite par jet d'hydrocarbures» du rapport-cadre concernant la sécurité des installations de réservoirs verticaux ont été vérifiées et adaptées. Dès que ces adaptations auront été approuvées par l'équipe de pilotage, l'appréciation sera effectuée conformément aux nouvelles bases.

Conjointement avec l'Union pétrolière, CARBURA collabore dans un groupe de travail de l'Office fédéral de l'environnement. L'objectif de ce groupe de travail est d'harmoniser les critères d'appréciation dans le cadre de l'Ordonnance sur les accidents majeurs pour les installations fixes et les voies de transport. Il est en outre prévu d'intégrer les conduites, actuellement soumises à la Loi sur les installations de transport par conduites, dans l'Ordonnance sur les accidents majeurs. Les travaux ne sont pas encore achevés.

Technique

Sécurité

La sécurité (security) ainsi que la sécurité au travail (safety) dans les installations de réservoirs sont de grande importance pour CARBURA aussi bien lors de l'examen des demandes d'indemnités d'investissement qu'au sein de la Commission technique.

Au cours de l'exercice sous revue, le sujet de la sécurité dans les installations de réservoirs a également été traité dans le cadre des réunions d'orientation des membres. On a, d'une part, communiqué des informations concernant l'entretien des passerelles et des mains courantes et, d'autre part, présenté l'utilisation des échafaudages suspendus et d'alternatives pour l'entretien du manteau des réservoirs.

Un groupe de travail œuvrant conjointement avec les cantons du Valais, de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne ainsi que d'autres experts essaie d'estimer correctement le risque d'un séisme pour les réservoirs verticaux et de proposer, le cas échéant, des mesures efficaces. Au cours de l'exercice sous revue, on a surtout examiné la ductilité des aciers utilisés, étant donné que celle-ci peut avoir une grande influence sur le comportement en cas de séisme. Lors de ces examens, on a constaté que les aciers utilisés présentaient une ductilité suffisante. En revanche, on a trouvé certaines faiblesses dans les soudures, qui devront encore être examinées de plus près. Ces travaux n'ont pas encore pu être terminés.

Un élément important en matière de sécurité est la sensibilisation continue. Celle-ci ne doit pas être traitée uniquement avec les offices internes mais aussi activement avec les offices externes, p.ex. avec les services du feu.

Qualités

Pour janvier 2012, quelques points de la norme pour l'huile de chauffage (SN 181160-2) ont été légèrement adaptés. Outre les adaptations dans l'éditorial national, un paramètre concernant la viscosité de l'huile de chauffage écologique pauvre en soufre a été introduit ainsi qu'une note de bas de page concernant les additifs ne provoquant pas la formation de suies résiduelles. Par ailleurs, le pouvoir de combustion a été introduit comme nouveau paramètre en lieu et place du pouvoir calorifique.

Vers la fin de l'exercice sous revue, la norme pour l'huile de chauffage a de nouveau été légèrement modifiée avec effet pour l'année suivante. Bien que l'huile de chauffage reste toujours un produit sans adjonction de FAME, le long de la chaîne de transport, une légère contamination par le FAME ne peut être totalement exclue. C'est pourquoi, une nouvelle valeur limite pour une contamination par le FAME a été introduite. S'agissant de la distribution au consommateur final, une valeur de 0.5% (V/V) au maximum pour le FAME est en vigueur à partir de janvier 2013.

Pour les autres produits, il n'y a eu aucune adaptation de la norme au cours de l'exercice sous revue.

Protection cathodique contre la corrosion

Au cours de l'exercice sous revue, onze installations de réservoirs ont été contrôlées quant aux dangers de corrosion provenant de courants vagabonds et de courants de macro-éléments. Dans le cadre des contrôles, l'effet des installations de protection cathodique contre la corrosion a été contrôlé. Deux autres contrôles ont servi à inspecter un double fond en rapport avec des cas d'assurance. Les contrôles ont été effectués par la Société Suisse de Protection contre la Corrosion. Dans plusieurs installations, on a localisé des points faibles, élaboré des recommandations pour la réparation et fixé des dates pour la mise en œuvre ainsi que les contrôles ultérieurs.



Assurances

Assurance-machines

Le nombre des cas de sinistre annoncés en 2012 au bureau administratif a légèrement augmenté par rapport à l'année dernière.

Au cours de l'exercice sous revue, 17 cas de sinistre ont été réglés. Des douze cas de sinistre décomptés au total dans le cadre de l'assurance-machines, la moitié constituait des cas d'assurance propres. Pour l'autre moitié, une délimitation de l'indemnité pour frais d'exploitation et d'entretien et/ou de l'indemnité d'investissement a eu lieu.

La somme décomptée des dommages s'est élevée à 0.29 mio de francs.

La somme globale des dommages pour les cas de sinistre encore en suspens à la fin de l'année est estimée à environ 1.9 mio de francs.

Récapitulation de la situation actuelle des cas de sinistre annoncés

Total des cas de sinistre	42	
en suspens des années précédentes		32
présentés en 2012		10
Cas de sinistre décomptés	12	
des années précédentes		11
présentés en 2012		1
Cas de sinistre refusés	1	
des années précédentes		1
présentés en 2012		0
Sans conséquences	0	
des années précédentes		0
présentés en 2012		0
Décomptés par l'indemnité d'investissement	4	
des années précédentes		1
présentés en 2012		3
Cas de sinistre en suspens (au 31.12.2012)	25	
des années précédentes		19
présentés en 2012		6

Le tableau suivant renseigne sur les différents domaines dans lesquels sont survenus les cas de sinistre:

Domaine des événements	Année de la déclaration	
	2012	2011
Total	10	8
Défectuosités dans la tuyauterie	2	–
Défectuosités aux réservoirs	–	–
Défectuosités aux double fonds	3	2
Défectuosités aux revêtements de bassins de rétention et aux bacs collecteurs	–	–
Défectuosités aux installations OPair	–	–
Défectuosités au système d'extinction	1	3
Défectuosités mécaniques/électriques	2	2
Erreurs de manipulation	–	–
Mélange/dissociation	–	–
Divers	2	1

Prestations du fonds d'assurance

Au cours de l'exercice sous revue, aucun nouveau cas à la charge du fonds d'assurance n'a été déclaré.

Pour un cas de sinistre des années quatre-vingts, un autre versement d'environ 9'000 francs a eu lieu en 2012.

S'agissant des sites concernés, initialement au nombre de huit, l'assainissement du terrain à La Plaine est le seul à n'être pas encore terminé. C'est pourquoi, le terrain n'a pas encore été rendu complètement à la Confédération. Même si les intentions de construction sur ce terrain se sont davantage concrétisées au cours de l'exercice sous revue, quelques points restent cependant ouverts. Dès que ceux-ci seront définitivement réglés, les discussions avec la Confédération comme propriétaire du terrain et avec l'entreprise chargée de l'assainissement pourront reprendre concrètement, de sorte à permettre la mise en œuvre commune de mesures appropriées.

Démantèlement des entrepôts fédéraux



Activités diverses

Collaboration de CARBURA à l'Agence Internationale de l'Energie (AIE)

CARBURA a participé en mars, juin et novembre 2012 aux réunions du «Standing Group on Emergency Questions» ainsi qu'aux réunions du «Standing Group on the Oil Market».

Du point de vue de la Suisse, le rapport sur la vérification du pays de l'arrière-automne 2011 revêtait une grande importance. Alliant félicitations pour le bon état d'avancement de la préparation aux crises et recommandations ciblées, ce rapport était aussi positif que constructif.

L'évaluation de la «Libya Collective Action» de 2011 a encore une fois montré la discordance qui règne au sein de l'AIE entre les pays désirant libérer rapidement des réserves obligatoires et ceux qui préfèrent attendre. Suite au boycott effectif par les Etats membres de l'AIE des livraisons pétrolières en provenance de l'Iran, déclenché par les sanctions américaines, les discussions se sont intensifiées à partir de juin 2012.

Avec la «perte d'importance» des pays de l'OCDE dont la quote-part à la consommation globale de produits pétroliers devient de moins en moins élevée, les activités «outreach» de l'AIE, soit la coopération et si possible, l'intégration des pays non membres de l'AIE dans la préparation aux crises gagnent rapidement en importance. Des pourparlers intenses sont engagés avec différents pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est ainsi qu'avec le Brésil et la Chine. Les objectifs en sont la conclusion de «memoranda of understanding» et le stockage stratégique également par les pays en dehors de

l'AIE. Une étude intitulée «Coûts et utilité des réserves obligatoires» est également à disposition dans ce contexte. Celle-ci sert de matériel d'informations pour les pays qui sont en voie de constituer leur stockage stratégique de produits pétroliers.

Le grand souci de l'AIE est actuellement l'Australie qui ne remplit pas son obligation de stockage depuis un certain temps déjà. Pendant longtemps exportateur net, le pays a maintenant beaucoup de mal avec la constitution d'un stockage stratégique adéquat de produits pétroliers en sa nouvelle qualité d'importateur net.

Dans un workshop particulier d'une demi-journée, on a essayé de clarifier la question de la «Financialisation of Oil Markets», c'est-à-dire de connaître l'impact des activités spéculatrices sur le marché pétrolier physique et comment limiter les influences négatives. L'appréciation de savoir s'il y a des excès spéculateurs étant elle-même l'objet de controverses, les résultats obtenus n'étaient que peu tangibles.

En juin 2012, un «Emergency Response Exercise for Experts» a eu lieu où différentes questions quant au procédé de décision pour la libération de réserves obligatoires ont été discutées. L'avis formulé par le secrétariat de l'AIE selon qui, en raison des conflits d'intérêt, il ne faudra pas se baser sur des experts du marché pour l'appréciation de la situation d'approvisionnement, est étonnante du point de vue de la Suisse, car le principe de milice justement est un pilier central pour l'approvisionnement économique du pays.

Après avoir observé de manière plus approfondie depuis quelques années également le marché gazier et développé une compétence d'analyse considérable, l'AIE a informé en octo-

bre que le marché de l'électricité sera désormais également pris en considération pour les travaux de l'AIE (entre autres la régulation du marché). Ainsi, l'AIE devient une vraie agence de l'ÉNERGIE, bien que son point central était traditionnellement le pétrole. La question de savoir si cet élargissement des activités est judicieux au vu du manque de moyens financiers déploré depuis longtemps reste posée. Espérons que l'excellente qualité d'analyse et de travail de la «Oil Market Division» ainsi que de la «Emergency Preparedness Division» sera maintenue.

En décembre, une délégation de BPH Migas Indonésie a visité CARBURA afin d'en savoir plus sur la mise en œuvre du stockage obligatoire en Suisse. Dans un workshop d'une journée, trois experts ont été informés sur le stockage obligatoire de produits pétroliers en Suisse et la réalisation au sein de CARBURA. Lors de la visite d'un dépôt, on a démontré la disponibilité garantie des stocks de l'industrie en dépit du stockage mixte.

Approvisionnement économique du pays

En 2012, les activités en faveur de l'approvisionnement économique du pays se sont limitées à un minimum suite à des ressources temporelles restreintes.

Le chef de la Division des produits pétroliers a participé à la conférence du domaine et aux réunions de la direction du domaine énergie ainsi qu'à la conférence annuelle des chefs cantonaux des offices centraux pour l'approvisionnement économique du pays. Monsieur Jürg E. Bartlome a pris sa retraite comme chef du domaine énergie à fin 2012. Son successeur est Monsieur Werner Meier, chef Group Security & BCM auprès d'Alpiq SA à Olten.

Le besoin d'agir concernant les mesures de réglementation ajouté au «Rapport sur les mesures» par la Division des produits pétroliers en 2011 a pour la plus grande partie été introduit dans le «Rapport sur l'approvisionnement économique du pays». Le rapport a rendu compte au Conseil fédéral des activités des années 2009 à 2012.

La Division des produits pétroliers a mis à jour la base des données du «calcul par entreprise» pour une libération de réserves obligatoires.

De sa propre initiative, l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays avec la collaboration du canton de Berne a commencé à chercher des simplifications pour la mise en œuvre de la mesure «réglementation de l'huile de chauffage». Dès mi-2012, un test a été effectué qui a été élargi à d'autres cantons. Les résultats n'étaient pas encore connus à fin 2012.

La Division des produits pétroliers a établi plusieurs rapports sur la situation, notamment en relation avec l'interruption simultanée de la production des raffineries en mars 2012, la perturbation de l'approvisionnement en huile Diesel au Tessin en raison de la fermeture temporaire de la ligne ferroviaire du Saint-Gothard en juin 2012 ainsi que les problèmes d'approvisionnement de l'aéroport de Genève suite à des interruptions de livraisons de la France (marchandise off spec) en juillet 2012.

Dans toutes ces situations d'approvisionnement difficiles, les importateurs de produits pétroliers ont montré en 2012 aussi, leur grande flexibilité et ont garanti l'approvisionnement du pays à tout moment, sans avoir eu recours à des libérations de réserves obligatoires.

Effectif des membres et structure des importations

Effectif, mutations

Après l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales au 1^{er} juillet 2012, la Société de stockage obligatoire en tant que propriétaire de réserves obligatoires par délégation et CARBURA Tanklager AG en tant que propriétaire de réserves obligatoires en commun ont été officiellement admises comme membres de CARBURA. A fin 2012, l'effectif total des membres s'élevait dès lors nouvellement à 62 entreprises, dont un nombre inchangé de 60 entre-

prises titulaires d'un permis général d'importation A.

Les membres qui, en 2011, n'avaient pas respecté l'obligation statutaire qui consiste à importer une quantité minimale de 3'000 m³ par année civile ont importé, en 2012, la quantité manquante en plus.

Un autre membre n'a effectué aucune importation en 2012. Les quantités manquantes de l'année 2012 devront être importées en plus en 2013.

Activité des membres en matière d'importation

Nombre de membres		Importations annuelles en m ³		Participation aux importations en %	
2011	2012			2011	2012
2	1	0	– 2'999	0.00	0.00
11	11	3'000	– 5'000	0.30	0.30
5	5	5'001	– 10'000	0.27	0.27
11	12	10'001	– 50'000	1.92	2.70
7	7	50'001	– 100'000	3.90	3.44
17	17	100'001	– 500'000	31.57	32.68
7	7	500'001	– et plus	62.04	60.61
60	60*			100.00	100.00

* excl. Société de stockage obligatoire et CARBURA Tanklager AG

Importations des non-membres

Avec les permis généraux d'importation B¹, un total de 16'524 m³ de produits soumis au stockage obligatoire et de produits spéciaux a été importé au cours de l'exercice sous revue. Avec les permis généraux d'importation C², un total de 21'305 m³ de produits spéciaux a été importé.

¹ Permis généraux d'importation B pour l'importation de carburants et combustibles liquides de plus de 20 kg jusqu'à 3'000 m³ par année.

² Permis généraux d'importation C pour l'importation de produits spéciaux (non soumis à l'obligation de stockage) de plus de 20 kg. Les quantités ne doivent être utilisées ou vendues, que ce soit mélangées ou non mélangées, ni comme carburant ni comme combustible.

Liste des membres

62 membres au 31 décembre 2012

AGROLA AG, Winterthour	NORTH SEA GROUP Switzerland GmbH, Zoug
AIR TOTAL (Suisse) SA, Vernier	OBERWALLISER KOHLEN- & TRANSPORT- KONTOR, LEONARDO PACOZZI AG, Brigue-Glis
BENOIL SA, Rancate	OEL-POOL AG, Buchs AG
BP EUROPA SE, HAMBURG, ZWEIGNIEDER- LASSUNG BP (Switzerland), Zoug	OSTERWALDER ST. GALLEN AG, St-Gall
BÜRGI AG, Winterthour	OSTERWALDER ZÜRICH AG, Zurich
CARBURA TANKLAGER AG, Elgg	PEDRAZZINI SA, Locarno
CELSA PRODUITS PETROLIERS SA, Bulle	PINA PETROLI SA, Grancia
EMANUELE CENTONZE SA, Chiasso	PIOTA SA COMBUSTIBLES, Martigny
CICA SA, Neuchâtel	PLG PFLICHTLAGERGESELLSCHAFT FÜR MINERALÖLE AG, Zoug
CITY CARBUROIL SA, Monteceneri	RIKLIN AG, St-Gall
CM CAPSA-OIL SA, Genève	RIVIERA PRODUITS PETROLIERS SA, Vevey
COMBUSTIA SA, Sion	RUFER AG, Gossau SG
COOP MINERALOEL AG, Allschwil	SCHÄTZLE AG, Lucerne
CUENDET FRERES SA, Yverdon	SEILER HEIZÖL GMBH, Brigue-Glis
DILLIER-WYRSCH AG, Sarnen	SHELL (Switzerland) AG, Baar
DUC FRERES SA, Granges-Marnand	SIMOND SA, Bussigny-Lausanne
ENI Suisse SA, Lausanne	SOCAR ENERGY SWITZERLAND GMBH, Zurich
FLAMOL MINERALOEL AG, Berne	SUTER, JOERIN AG, Arlesheim
FOERY BARMETTLER AG, Küsnacht am Rigi	SWISS INTERNATIONAL AIR LINES AG, Bâle
MARTIN GERMANN, Frutigen	TAMOIL SA, Collombey
GLAROIL AG, Glaris	TANNER OEL AG, Frauenfeld
GRISARD AG, Bâle	TOTAL (Suisse) SA, Vernier
JOSEF GUT AG, Stans	VARO ENERGY MARKETING AG, Zoug
GVS LANDI AG, Schaffhouse	VOEGTLIN-MEYER AG, Windisch
HALTER AG WIL, Wil	EDUARD WALDBURGER AG, St-Gall
GEBRÜDER HARI AG, Adelboden	WINKLER & FISCHER AG, Lucerne
ERNST HÜRLIMANN AG, Wädenswil	
KG GEKOL MINERALOELHANDEL GMBH & CO., Zoug	
KÜBLER HEIZÖL AG, Winterthour	
KÜNG AG BERN, Berne	
LANG ENERGIE AG, Kreuzlingen	
LV-ST. GALLEN, Coopérative, St-Gall	
A. H. MEYER & CIE AG, Zurich	
FRITZ MEYER AG, Bâle	
MIGROL AG, Zurich	
MINERALÖL METZGER AG, Buchs SG	

Organes de l'association

(état au 31 décembre 2012)

Président

Dr. Rolf Jeker

Comité

Rocco Cattaneo, CITY
Daniel Furrer, MIGROL
Jürg Hornisberger, TAMOIL
Nicolas Joerin, SUTER, JOERIN
Roger Keller, BP
Dr. Jürg Klossner, A.H. MEYER
Heinz Kübler, KÜBLER
Felix Meier, SHELL
Barbara Mühlemann, VARO
Nicolas Sierro, TOTAL
Silvan Weiss, SOCAR

Commission du comité

Jürg Hornisberger, TAMOIL
Roger Keller, BP
Dr. Jürg Klossner, A. H. MEYER
Barbara Mühlemann, VARO
Silvan Weiss, SOCAR

Commission pour la fixation des valeurs d'entrée et de sortie des réserves obligatoires

Urs Bachmann, A. H. MEYER
Oliver Bättig, SOCAR
Daniel Furrer, MIGROL
Francesco Marchese, TAMOIL
Barbara Mühlemann, VARO
Martin Richli, BP

Commission des assurances

Marc Gerster, ENI
Roger Koller, VARO
Iris Monteil, SHELL
Urs Schmidli, SCHÄTZLE

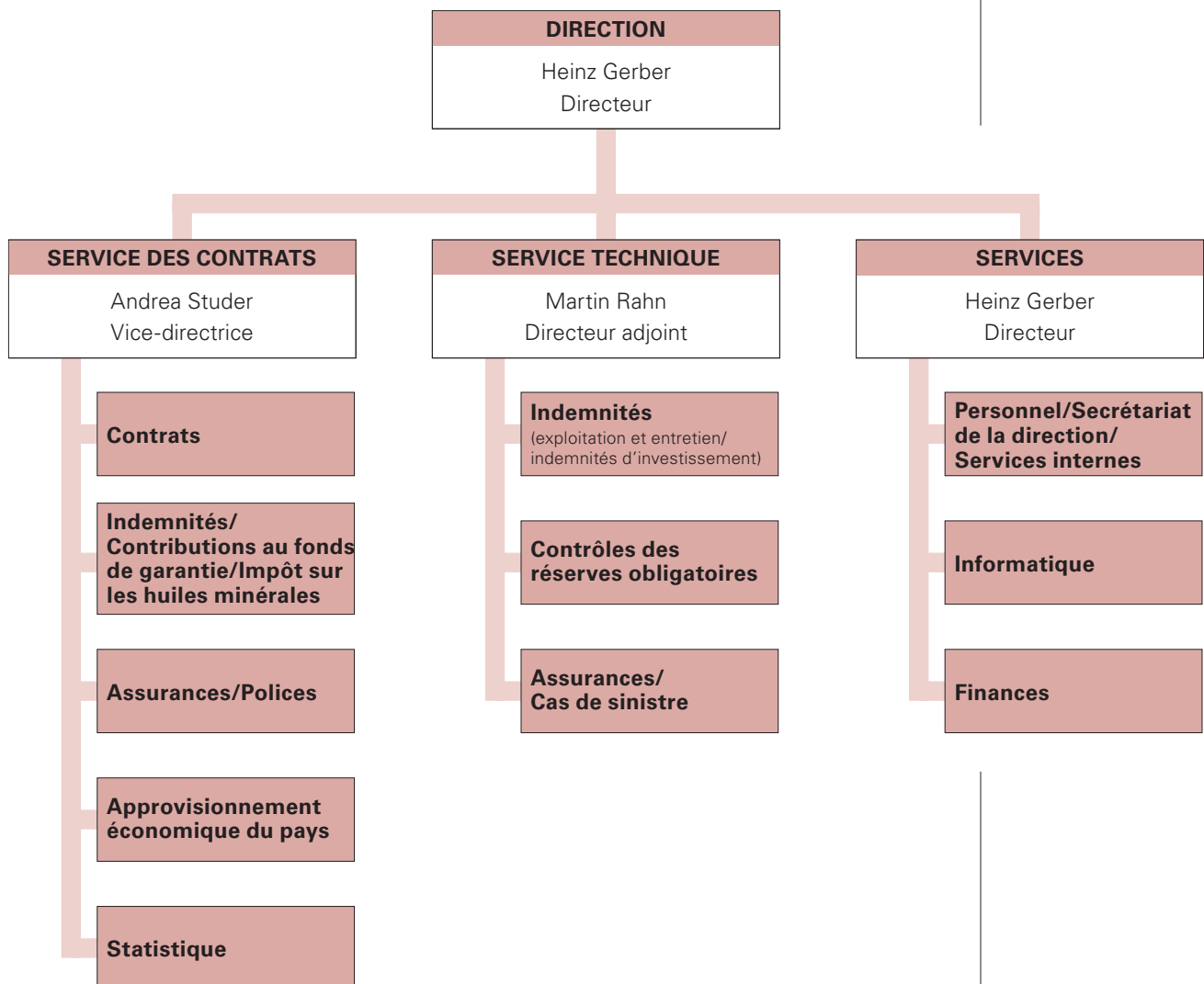
Commission technique

Antonio Angelicchio, ENI
Peter Buck, TAMOIL
Mauro Forni, BP
Ulrich Huber, OSTERWALDER ST. GALLEN
Stefan Illi, armasuisse Constructions
Titus Kamermans, VARO
Ueli Roschi, SOCAR

Commission en placements

Marcel Bussmann, MIGROL
Felix Meier, SHELL

Bureau administratif



Effectif du personnel du bureau administratif

(entre parenthèses les chiffres de l'exercice précédent)

	Bureau administratif	
Personnel à plein temps (sans apprenti/e [1])	16	(20)
Personnel à temps partiel	5	(5)
Total personnel	21	(25)

Etats financiers

Etats financiers du stockage obligatoire de CARBURA

Bilan au 31 décembre 2012 (avec comparaison au 31 décembre 2011)

Actifs (en mio CHF)	2012	2011
Liquidités	133.8	128.5
Placements à court terme	5.5	5.5
Débiteurs	5.4	7.4
Titres	201.8	199.5
Actifs transitoires	6.4	5.5
Total Actifs	352.9	346.4

Passifs (en mio CHF)

Créanciers	2.8	11.2
Provisions pour engagements découlant du stockage obligatoire	348.9	334.8
Provision pour le plan social des entrepôts fédéraux, frais de personnel extraordinaires	0.1	0.2
Passifs transitoires	1.1	0.2
Total Passifs	352.9	346.4

Justificatif des provisions (en mio CHF)

Etat au 1^{er} janvier	334.8	288.7
Attribution Excédent de produits	14.0	46.2
Etat au 31 décembre	348.9*	334.8*

* Différences d'arrondi jusqu'à CHF 0.1 mio

Etats financiers du stockage obligatoire de CARBURA

Compte administratif et d'exploitation pour l'année 2012 (avec comparaison de 2011)

Produits (en mio CHF)	2012	2011
Produits/charges sur la fortune nets	12.5	4.6
Contributions de stockage obligatoire et taxes administratives	62.6	60.0
Prélèvement de différences de valorisation	47.1	96.9
Contribution aux frais par l'industrie gazière	4.0	5.4
Produits extraordinaires	0.2	0.0
Total Produits	126.3*	167.0*
* Différences d'arrondi jusqu'à CHF 0.1 mio		
Charges (en mio CHF)		
Frais administratifs	4.6	4.4
Indemnités pour frais de stockage obligatoire	61.5	63.5
Indemnités pour démantèlement	1.0	0.0
Autres frais de stockage obligatoire	0.5	1.5
Pertes sur débiteurs	1.5	0.0
Dévalorisations des réserves obligatoires	43.2	51.4
Total Charges	112.3	120.8
EXCEDENT DE PRODUITS	14.0	46.2

Etats financiers du stockage obligatoire

Commentaires

Les états financiers du stockage obligatoire de CARBURA correspondent aux exigences légales du Code des obligations suisse (CO). Les états financiers de l'association sont présentés à part.

La valorisation des **titres** est restée inchangée, soit les obligations administrées par nos soins sont toujours établies au prix d'achat, mais au maximum à la valeur nominale. Les titres provenant des ordres de gestion auprès du CS et de la Banque Cantonale de Zurich sont établis d'après la cotation au 31.12.2012.

Les **débiteurs** contiennent surtout des contributions des membres au fonds de garantie encore ouvertes pour les importations du mois de novembre, des différences de valorisation provenant de liquidations de réserves obligatoires et des avoirs de l'impôt anticipé.

Outre les factures courantes, les **créanciers** contiennent surtout la créance encore ouverte au jour fixe envers l'Administration fédérale des contributions (taxe sur la valeur ajoutée) d'environ 1.7 mio de francs.

En ce qui concerne les **provisions pour engagements découlant du stockage obligatoire**, il s'agit entre autres de provisions servant à couvrir les frais courants du stockage obligatoire pour au moins six mois, pour des prestations promises à des propriétaires de réserves obligatoires, pour le fonds d'assurance et pour les anciens entrepôts fédéraux.

Les **produits/charges sur la fortune nets** sont à imputer essentiellement à l'évolution positive des mandats auprès du CS et de la Banque Cantonale de Zurich.

Les **prélèvements de différences de valorisation** au cours de l'exercice sous revue ont été très nettement inférieurs à l'année précédente.

La contribution aux frais par l'industrie gazière pour le stockage de remplacement sous forme d'huile de chauffage extra-légère a résulté en un produit considérablement inférieur à l'année précédente, surtout du fait que des quantités de marchandises plus petites ont été facturées.

En 2012, les **autres frais de stockage obligatoire** ont été crédités d'une participation aux excédents de 0.63 mio de francs de l'assurance-machines.

Les **dévalorisations des réserves obligatoires** ont nécessité des montants inférieurs à ceux de l'année précédente.

Pour l'exercice sous revue, l'**excédent de produits** s'est élevé à 14.0 mio de francs.

Au cours de l'exercice sous revue, le tribunal compétent a accordé un sursis concordataire provisoire à un membre de CARBURA disposant d'un grand volume de réserves obligatoires. Fin 2012, la procédure du sursis concordataire n'était pas encore terminée. Une correction de la valeur de 0.76 mio de francs sur les créances ouvertes a été effectuée. Parallèlement, il a résulté de cette procédure un engagement envers la Direction générale des douanes de 0.75 mio de francs.

Lors de sa séance du 5 décembre 2012, le comité s'est occupé du profil de risque de l'association comme exigé dans l'art. 663b chiff. 12 CO.

Etats financiers de l'association de CARBURA**Bilan au 31 décembre 2012 (avec comparaison au 31 décembre 2011)**

Actifs (en 1000 CHF)	2012	2011
Créance états financiers du stockage obligatoire	471.9	409.2
Titres	600.0	600.0
Actifs transitoires	3.9	3.9
Participation: CARBURA Tanklager AG	1'000.0	1'000.0
Total Actifs	2'075.8	2'013.1

Passifs (en 1000 CHF)

Capital propre	2'075.8	2'013.1
Total Passifs	2'075.8	2'013.1

Tableau de variation du capital propre (en 1000 CHF)

Etat au 1^{er} janvier	2'013.1	1'988.9
Attribution Excédent de produits	62.8	24.2
Etat au 31 décembre	2'075.8	2'013.1

Compte des profits et pertes pour l'année 2012 (avec comparaison de 2011)**Produits (en 1000 CHF)**

Contribution des membres	12.9	12.6
Produit sur la fortune	68.6	68.0
Total Produits	81.5	80.6

Charges (en 1000 CHF)

Frais	18.7	56.4
Total Charges	18.7	56.4
EXCEDENT DE PRODUITS	62.8	24.2

Etats financiers de l'association

Commentaires

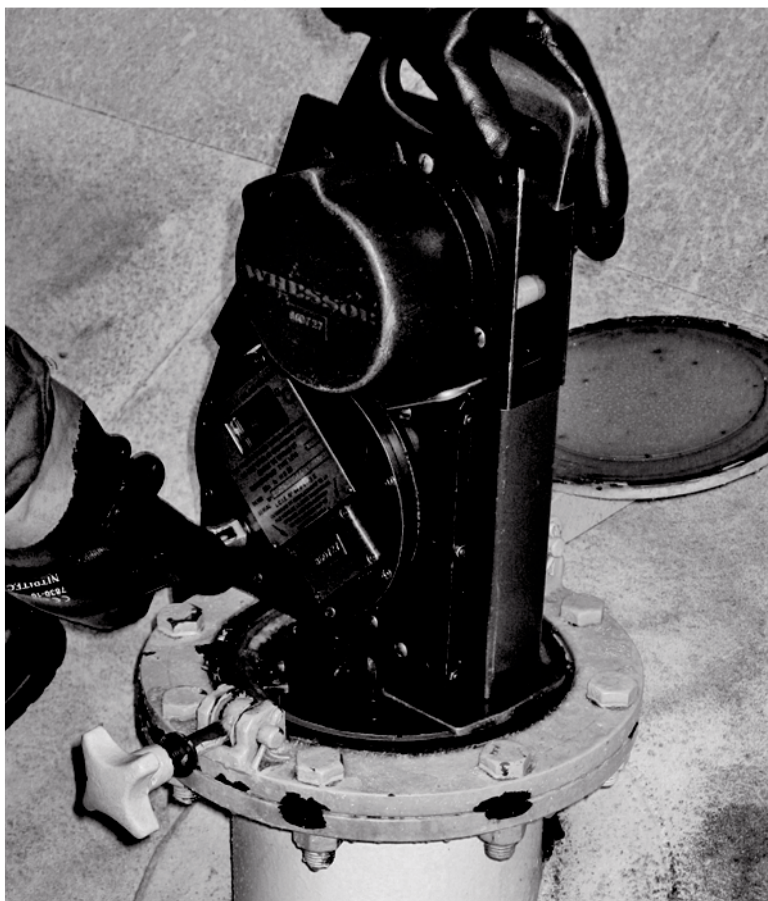
Les états financiers de l'association de CARBURA correspondent aux exigences légales du Code des obligations suisse (CO).

La créance états financiers du stockage obligatoire est composée du compte courant auprès des états financiers du stockage obligatoire.

Concernant la participation, il s'agit de la participation de 100 % à la CARBURA Tanklager AG avec siège à Elgg.

Les frais contiennent toutes les charges des états financiers de l'association.

Lors de sa séance du 5 décembre 2012, le comité a discuté l'appréciation des risques dans le cadre des états financiers du stockage obligatoire. Aucune analyse des risques séparée n'est effectuée pour les états financiers de l'association.



**A l'Assemblée générale de CARBURA
Organisation suisse de stockage obligatoire
pour carburants et combustibles liquides, Zurich**

**sur les états financiers du stockage
obligatoire**

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons effectué l'audit des états financiers du stockage obligatoire ci-joints de CARBURA, Organisation suisse de stockage obligatoire pour carburants et combustibles liquides, comprenant le bilan, le compte administratif et d'exploitation et les commentaires sur les états financiers du stockage obligatoire pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité de la direction

La responsabilité de l'établissement des états financiers du stockage obligatoire, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe à la direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers du stockage obligatoire afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les états financiers du stockage obligatoire. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers du stockage obligatoire ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les états financiers du stockage obligatoire. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers du stockage obligatoire puis-

sent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers du stockage obligatoire, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des états financiers du stockage obligatoire dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les états financiers du stockage obligatoire pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b CC en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b CC en liaison avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement

Rapports de l'organe de contrôle

des états financiers du stockage obligatoire, défini selon les prescriptions de la direction.

Nous recommandons d'approuver les **états financiers du stockage obligatoire** qui vous sont soumis.

Zurich, le 10 avril 2013

Ernst & Young SA

Bernadette Koch
Experte-réviser agréée
(Réviser responsable)

Pascal Kocher
Expert-réviser agréé

sur les états financiers de l'association

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons effectué l'audit des **états financiers de l'association** ci-joints de CARBURA, Organisation suisse de stockage obligatoire pour carburants et combustibles liquides, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et les commentaires sur les états financiers de l'association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité de la direction

La responsabilité de l'établissement des états financiers de l'association, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe à la direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers de l'association afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les états financiers de l'association. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers de l'association ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les états financiers de l'as-

sociation. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers de l'association puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers de l'association, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des états financiers de l'association dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les états financiers de l'association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b CC en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b CC en liaison avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers de l'association, défini selon les prescriptions de la direction.

Nous recommandons d'approuver les **états financiers de l'association** qui vous sont soumis.

Zurich, le 10 avril 2013

Ernst & Young SA

Bernadette Koch
Experte-réviser agréée
(Réviser responsable)

Pascal Kocher
Expert-réviser agréé

Statistique des tonnages

Importations et production intérieure 2012 selon les produits (en 1'000 m³)¹

Total 13'361 (année précédente: 12'952)

Huile de chauffage⁵: Total 15.0%

Huile de chauffage EL 1'806 (2'088)

Huile de chauffage moyenne 10 (3)

Huile de chauffage lourde⁵ 193 (355)

Autres produits: 0.4%

48 (59)

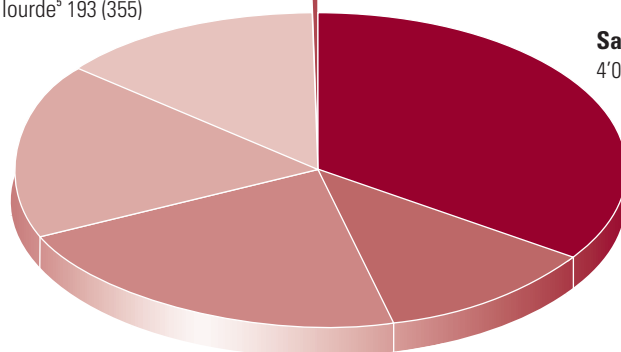
Sans plomb 95/98²: 30.1%

4'021 (4'051)

Huile Diesel +⁴:

15.2%

2'032 (1'425)



Huile Diesel³: 24.6%

3'289 (3'048)

Pétrole aviation: 14.7%

1'962 (1'923)

¹ Production intérieure = Sorties des raffineries et des entreprises de production

Sorties des raffineries y compris exportations des raffineries et organisations internationales

² dont bioessence: 6

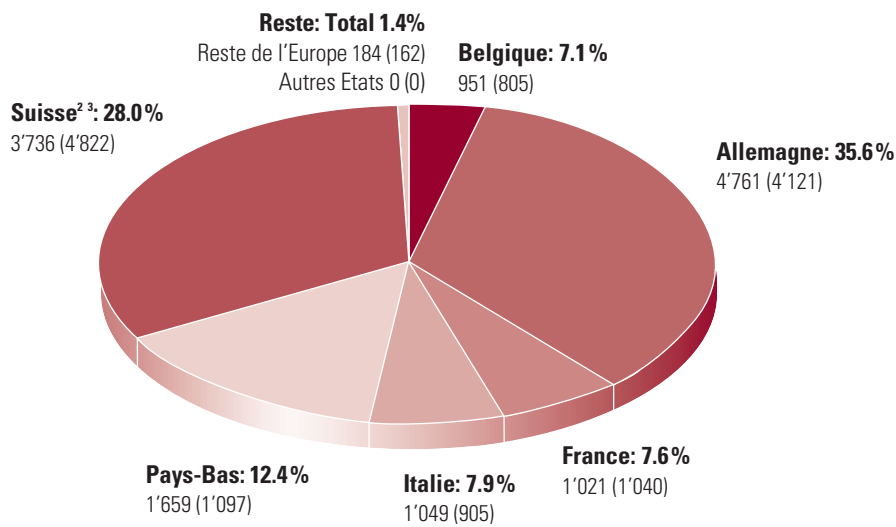
³ dont biodiesel: 13

⁴ Importations de gasoils non colorés/non marqués avec une teneur en soufre de plus de 0.001 %

⁵ Importations resp. sorties des raffineries d'huile de chauffage moyenne et lourde en 1'000 tonnes

Importations et production intérieure 2012 selon les provenances (en 1'000 m³)¹

Total 13'361 (année précédente: 12'952)



¹ Suisse = production intérieure = sorties des raffineries et des entreprises de production

Sorties des raffineries y compris exportations des raffineries et organisations internationales

² Importations resp. sorties des raffineries d'huile de chauffage moyenne et lourde en 1'000 tonnes

³ dont bioessence: 0; biodiesel: 8

Importations et production intérieure 2012 selon les provenances et les produits (en 1'000 m³)¹

Pays	Sans plomb 95/98	Pétrole aviation	Huile Diesel	Huile Diesel+ ²	Huile de chauffage EL	Huile de chauffage moyenne et lourde ³	Divers ⁴	Total
Belgique	14	29	498	266	140		4	951
Allemagne	1'687	1'347	753	868	92	2	12	4'761
France	97	428	154	80	248	10	4	1'021
Italie	526	5	146		371	1		1'049
Pays-Bas	115	108	683	744			9	1'659
Suisse (raffineries, entreprises de production) ⁵	1'426	41	1'051	68	945	190	15	3'736
Reste de l'Europe	156	4	4	6	10		4	184
Total Europe	4'021	1'962	3'289	2'032	1'806	203	48	13'361
Autres Etats								
Total	4'021	1'962	3'289	2'032	1'806	203	48	13'361

¹ Production intérieure = Sorties des raffineries et des entreprises de production

² Importations de gasoils non colorés/non marqués avec une teneur en soufre de plus de 0.001 %

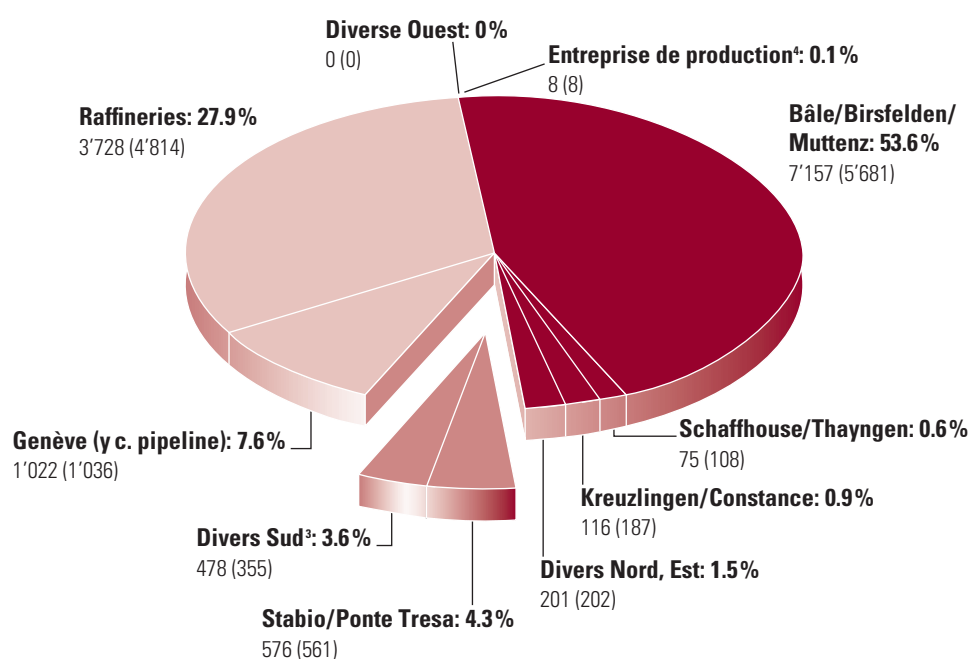
³ Importations resp. sorties des raffineries d'huile de chauffage moyenne et lourde en 1'000 tonnes

⁴ Essence aviation, essences techniques, essence légère, pétrole lampant, pétrole technique, White Spirit

⁵ dont bioessence: 0; biodiesel: 8

Importations et production intérieure 2012 selon les points d'entrée (en 1'000 m³)^{1 2}

Total 13'361 (année précédente: 12'952)



¹ Production intérieure = Sorties des raffineries et des entreprises de production

² Importations resp. sorties des raffineries d'huile de chauffage moyenne et lourde en 1'000 tonnes

³ y compris Brigue/Gondo

⁴ Bioessence: 0; biodiesel: 8

■ Nord et Est, total 7'549 (6'178) ■ Sud, total 1'054 (916) ■ Ouest, total 4'750 (5'858)

Importations et production intérieure 2012 selon les points d'entrée et les produits (en 1'000 m³)¹

Points d'entrée	Sans plomb 95/98	Pétrole aviation	Huile Diesel	Huile Diesel+ ²	Huile de chauffage EL	Huile de chauffage moyenne et lourde ³	Divers ⁴	Total
Bâle/Birsfelden/Muttenz	1'736	1'487	1'864	1'869	185	2	14	7'157
Schaffhouse/Thayngen	43		10		19		3	75
Kreuzlingen/Constance	32		47	14	22		1	116
Divers	161		17		17		6	201
Total Nord et Est	1'972	1'487	1'938	1'883	243	2	24	7'549
Stabio/Ponte Tresa	234	4	135		203			576
Divers	292	1	11		168	1	5	478
Total Sud	526	5	146		371	1	5	1'054
Genève (y c. pipeline)	97	430	154	80	247	10	4	1'022
Raffineries	1'426	40	1'043	69	945	190	15	3'728
Divers								
Total Ouest	1'523	470	1'197	149	1'192	200	19	4'750
Entreprises de production ⁵			8					8
Total	4'021	1'962	3'289	2'032	1'806	203	48	13'361

¹ Production intérieure = Sorties des raffineries et des entreprises de production

² Importations de gasoils non colorés/non marqués avec une teneur en soufre de plus de 0.001 %

³ Importations resp. sorties des raffineries d'huile de chauffage moyenne et lourde en 1'000 tonnes

⁴ Essence aviation, essences techniques, essence légère, pétrole lampant, pétrole technique, White Spirit

⁵ Bioessence: 0; biodiesel: 8

Ecoulement en libre pratique fiscale 2012 (en 1'000 m³)

Total 13'038 (année précédente: 12'712)

Huiles de chauffage⁴: total 31.1%

Huile de chauffage EL 4'017 (3'753)

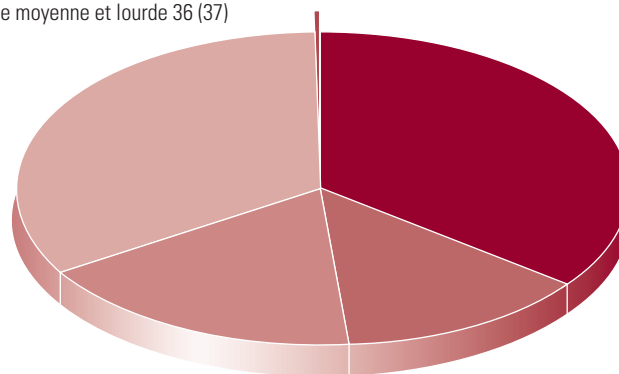
Huile de chauffage moyenne et lourde 36 (37)

Autres produits: 0.3%

37 (45)

Sans plomb 95/98¹: 30.5%

3'977 (4'118)



Huile Diesel³: 23.2%

3'022 (2'852)

Pétrole aviation²: 14.9%

1'949 (1'907)

¹ dont bioessence: 4

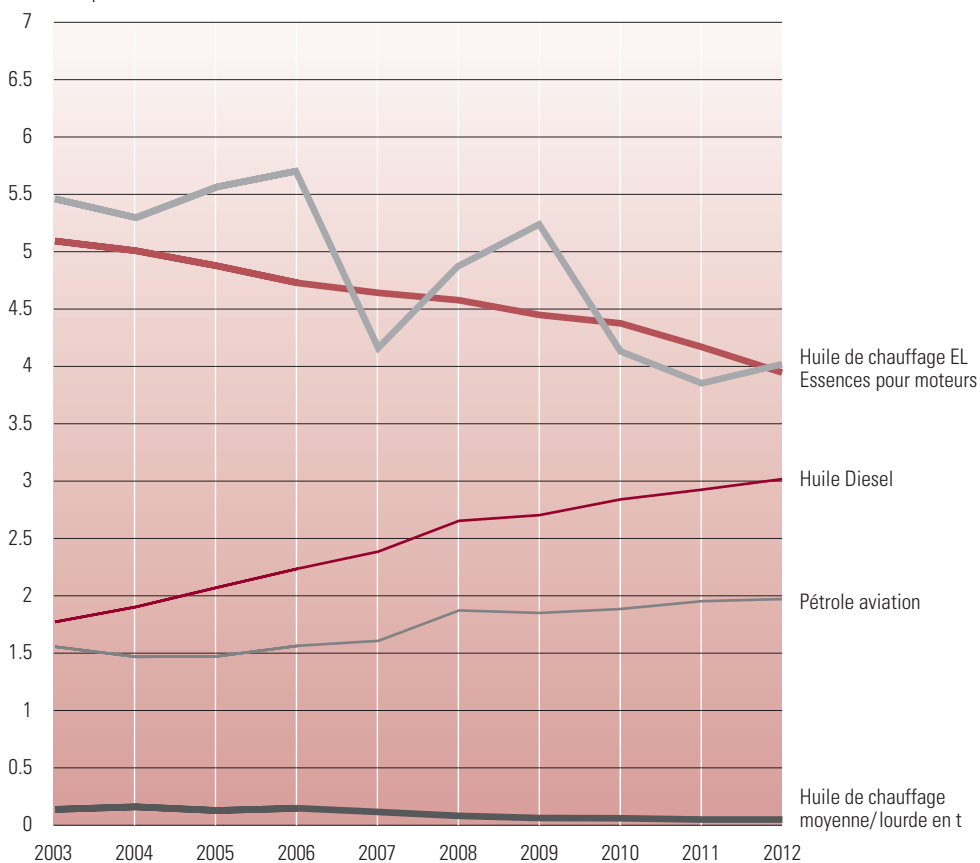
² Ecoulement des importateurs

³ dont biodiesel: 13

⁴ Huile de chauffage moyenne et lourde en 1'000 tonnes

Ecoulement en libre pratique fiscale 2003–2012

Mio m³ resp. t



Essence y compris bioessence (4'037); Pétrole aviation = écoulement des importateurs; Huile Diesel y compris biodiesel (12'854)

Ce rapport annuel paraît aussi
en langue allemande.

Conception et impression:
Sihldruck AG, Zurich

CARBURA

Organisation suisse de stockage obligatoire
pour carburants et combustibles liquides

Badenerstrasse 47

Case postale 3825

8021 Zurich

Téléphone 044 217 41 11

Téléfax 044 217 41 10

E-mail info@carbura.ch

www.carbura.ch